

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Le 17 septembre 2021

Objet : Conséquences du Ségur de la Santé / attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement

Monsieur le Président,

Vous avez été récemment élu Président du Conseil Départemental et nous vous en félicitons.

Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur la situation de nos professionnels du secteur social et médico-social œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions et la protection juridique des majeurs. Nous avons contribué de manière continue à la gestion de la crise Covid-19, en assurant des missions de soins et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Ces derniers mois, nous avons régulièrement alerté le gouvernement sur les effets collatéraux négatifs du Ségur de la Santé pour la question de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux.

Créant un secteur à deux vitesses - les EHPAD et l'hôpital d'un côté, le reste du secteur social et médico-social de l'autre - les effets du Ségur de la Santé ont été catastrophiques pour notre secteur non revalorisé : fuite des compétences vers les secteurs mieux rémunérés, dégradation du climat social, mouvements de grève, difficultés de recrutement, fragilisation des équipes confrontées à une baisse des taux d'encadrement, tensions interpersonnelles entre les professionnels du soin et de l'accompagnement...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le Ségur de la Santé a exacerbé les difficultés de nos organisations précisément au moment où il importait de les soutenir après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion de la Covid-19.

La mission *Laforgade* voulue par le gouvernement pour rechercher des solutions a été l'occasion pour nous d'exprimer ces constats et nos craintes quant au maintien de l'attractivité de notre secteur : ces craintes ont été entendues mais seulement en partie.

En effet, les récentes annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels. Elles viennent altérer encore plus le fonctionnement de nos établissements, et les conséquences pour la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes. Si la revalorisation de la rémunération de certains de nos professionnels à compter de 2022 constitue un progrès, la fracture reste béante entre les personnels, mais aussi entre les établissements qui vont devoir faire face à des différences de vision entre financeurs. Elle a pour effet direct de mettre en concurrence des structures appartenant à une même branche professionnelle, voire à un même employeur, sur les recrutements de personnels.

Si l'accord de méthode constitue une avancée, elle n'est que partielle, laissant de côté bon nombre de salariés des structures sociales et médico-sociales financés par l'assurance maladie, les départements et l'Etat, fragilisant les organisations et les collectifs de travail.

Nos établissements et services sont mis en tension, confrontés au risque d'une application doublement différenciée des mesures de revalorisation des professionnels du social et médico-social (selon le métier, selon le financeur). Cette différence de traitement des financeurs fragilise les organismes gestionnaires qui auront l'obligation d'appliquer les revalorisations de manière homogène à qualification/formation/diplôme identique....

Aujourd'hui, nos associations sont engagées dans un vaste mouvement de transformation de leur offre de services : il est essentiel que les pouvoirs publics accompagnent les acteurs dans cette transformation. Cette transformation passera inéluctablement par une prise en compte de l'évolution nécessaire des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Le maintien du niveau d'engagement et de motivation de nos salariés reste la clé de la réussite de ce chantier important.

Sur ce point, le Ségur de la Santé– même corrigé pour partie par l'accord de méthode - n'est pas de nature à accompagner ce mouvement et ne favorise pas la reconnaissance des professionnels impliqués dans la mise en œuvre de la transformation de notre offre. Cette reconnaissance passe forcément par une revalorisation des salaires et la mise en place de parcours professionnels.

Nous vous demandons de prendre en compte cette problématique pour dégager les financements nécessaires au rétablissement d'une situation juste et équitable en faveur de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les professionnels du secteur social et médico-social. En particulier, nous voulons nous assurer du financement des dispositifs relevant de la seule compétence du Conseil Départemental (SAVS, SAAD...) en complément de ceux financés par l'Etat.

Nous souhaitons vivement pouvoir compter sur vous dans la démarche en cours en faveur de l'attractivité des métiers du secteur, notamment en participant à la conférence des financeurs prévue par l'accord *Laforcade*.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre sincère considération.

Laure Montagnon
Déléguée Régionale FEHAP
Auvergne-Rhône-Alpes



Jean-Pierre Rouillon
Délégué Régional Nexem
Auvergne-Rhône-Alpes



Jérôme Colrat
Directeur régional
APF France



Dominique Lebrun
Présidente URIOPSS
Auvergne-Rhône-Alpes



Patrick Cholmé
Directeur Régional
Croix-Rouge Française



Pierre Réyadi
APAJH
Directeur territorial
Pierre REMADI



Claude Dély
Délégué régional CNAPE
Auvergne-Rhône-Alpes

